

## Procès-verbal

### Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2014

**PRESENTS** : MM CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEYMIER -EYRAUD-JULLIEN - Mmes CLEMENT -FOURCADE - GENESTE.

**EXCUSES** : Mme BARRIERE qui a donné pouvoir à M. DEYMIER

Mme ESPUGNE	«	Mme GENESTE
Mme LERBET	«	M. MUNOZ
Mme AGUILLON	«	Mme FOURCADE
M. DEPLANCHE	«	Mme CLEMENT
M. REDOULEZ	«	M. CUARTERO

**Secrétaire de séance** : Mr CASSE Sébastien

### **LOYER TRESORERIE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DGFIP ayant pour objet le renouvellement du bail des locaux de la Trésorerie.

La location de l'immeuble comprend des locaux à usage administratif d'une superficie de 115 m<sup>2</sup> et un logement de fonction de 140 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer annuel de 12 618 €. Le bail arrive à échéance le 30 juin 2014.

Une discussion s'instaure sur une éventuelle augmentation du loyer.

Monsieur Cuartero explique qu'il ne faut pas demander une forte augmentation qui pourrait avoir une conséquence plus lourde (départ de la Trésorerie).

Madame Geneste et Monsieur Munoz demandent à ce que les services de France Domaines soient consultés pour avoir une idée de l'augmentation possible à appliquer. Le conseil municipal se prononcera alors sur le fait d'augmenter ou non le loyer de la Trésorerie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **PROJET DIVISION PARCELLE Mme MONTANNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de division de la parcelle cadastrée n° AC n°21p sise à La Forêt appartenant à madame Montanné.

Ce projet prévoit la division de la parcelle initiale (6 826 m<sup>2</sup>) en 8 terrains à bâtir.

Problèmes de réseaux :

- électricité pour le lot A
- assainissement collectif impossible pour les lots A B C D E F (130 ml)
- problème de sécurité (7 sorties) sur la V.C. n° 4.

Considérant les 7 sorties successives sur la voie communale n°4, le conseil municipal, unanime, émet un avis défavorable.

De plus des problèmes d'alimentation en électricité et d'assainissement sont à solutionner pour le projet tel qu'il est présenté.

## **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES, ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** le code général des collectivités,

**Vu** le code des marchés publics, notamment son article 8,

**Considérant que** CAMES a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant que** la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir les meilleurs prix,

**Considérant que** les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE 24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant que** le groupement est constitué pour une durée illimitée,

**Considérant que** pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

**Considérant que** le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

**Considérant que** ce groupement présente un intérêt pour CAMES au regard de ses besoins propres,

**Sur proposition de** Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- l'adhésion de CAMES au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont CAMES est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents

Autres questions :

Monsieur Eyraud évoque les problèmes électriques rencontrés depuis plusieurs semaines au lotissement Moulin de la Roque.

Suite à une intervention en urgence des services EDF, un câble court au sol.

Par ailleurs, il y a un trou qui a été creusé et tout est resté en l'état avec la terre autour. France Telecom devra dans un premier temps signaler ce chantier et prévoir dans un second temps de le terminer.

Par ailleurs, il explique que sur la D 121, à la sortie d'agglomération, il serait nécessaire de réaliser un caniveau en pierres ou bien d'acheter une buse de 6 mètres en 400 de diamètre.

Il faudra aller voir sur place avec monsieur Munoz et les employés municipaux

La séance est levée à 18h40.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,